

Tél: 04 75 06 41 04 email : mairie.saintbasile@gmail.com <http://www.saint-basile-et-ses-hameaux.com>

AGENDA

- 7 mars : THEATRE, « LES GAIS LURONS » à 15 h salle communale de la Mairie de Saint-Basile.
- 15 et 22 mars : dates des deux tours des élections municipales.
- 28 mars : Vernissage de l'exposition photo sur « les cochonnailles » par Nature et Loisirs.
- 18 avril : Marche pour la planète avec Nature et Loisirs.

Edito : Depuis le vote de l'Assemblée Nationale du 13 mars 2025, les communes peuvent conserver leurs compétences de gestion de l'eau et de l'assainissement. Sachant que la loi « Notre » de 2015 prévoyait le transfert de ces compétences aux communautés de communes à compter du 1 janvier 2026. L'eau potable de notre commune est répartie sur 4 réseaux indépendants dont la gestion est assurée par nos deux employés municipaux aidés lorsque nécessaire par les élus. Cette gestion est décomposée en trois volets :

- 1) **Les relevés mensuels des débits** des différentes sources qui alimentent les 4 réservoirs des châteaux d'eau avec les relevés des index des compteurs des consommations. Ce dernier point permet d'avoir un suivi et peut, selon le cas, faire apparaître une consommation élevée qui alerte sur la présence d'une fuite sur le réseau concerné.
- 2) **Surveillance des quatre réseaux d'eau potable**, notamment par la recherche de fuites potentielles avérées par la sectorisation de tout ou partie du réseau.
- 3) **Analyses régulières de la qualité bactériologique et physico-chimique** de l'eau potable via le laboratoire CARSO dont nous devons accompagner le technicien sur les quatre châteaux d'eau. Par ailleurs, un compte-rendu de l'ARS de ces analyses est joint avec la facture qui est envoyée courant novembre à chaque abonné.

Rappel : Après quelques jours d'absence, il est conseillé de purger vos conduites avant toute consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire. Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, ce doit être au froid, pas plus de 48 heures dans un récipient fermé.

NATURE et LOISIRS : L'assemblée générale a eu lieu le samedi 7 février en présence de plus de vingt personnes. Le bilan comptable de l'année 2025 est approuvé ainsi que le montant de 5 euros de la cotisation 2026. Le calendrier des manifestations de l'année est présenté, **une nouveauté pour la randonnée de Nature et Loisirs** : La randonnée pédestre " Sur les pas de Claudine de Maisonseule" est avancée au **dimanche 7 juin**. Pour tout public, avec 4 circuits de 8 à 25 km, ravitaillements sur les parcours et "assiette ardéchoise" à l'arrivée. Les habitants de la commune qui voudraient participer à la fête, sans marcher, pourront venir prendre l'assiette ardéchoise. Participation 9 euros. **S'inscrire avant le 7 mai au 06 26 79 02 07 ou mfd0750@gmail.com.**

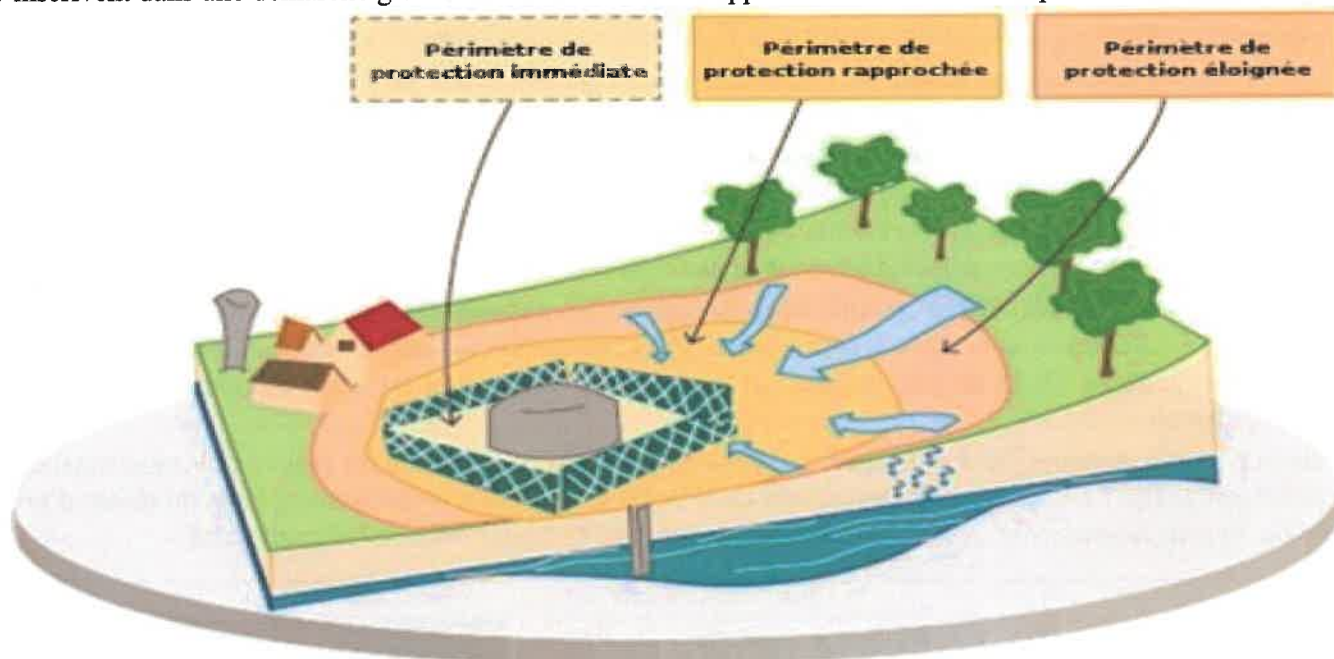


RAPPEL: Merci de réserver un moment pour participer aux prochaines élections municipales le dimanche 15 mars prochain. Le bureau de vote se tiendra dans la salle communale à la Mairie de Saint-Basile de 8 h à 18 h. Immédiatement après le dépouillement, le secrétaire du bureau rédige un procès-verbal, en présence des électeurs présents. Ce procès verbal indique notamment le nombre de suffrages exprimés, le nombre des suffrages blancs et nuls et le nombre de suffrages obtenus par chaque candidat ou par chaque liste. Il retrace le déroulement des opérations, et relate toute réclamation éventuelle des électeurs ou des délégués.



PERIMETRE de PROTECTION des CAPTAGES: Les travaux de mise en conformité des périmètres immédiats ont repris. Les opérations concernent actuellement le secteur Magnon, avec les captages de Lapras, où les aménagements sont en cours de réalisation. En parallèle, les équipes poursuivent les travaux sur le site de l'Aubrette, au niveau des captages de Mounens.

Ces interventions sont réalisées par l'entreprise COMTE, chargée de mener à bien les aménagements nécessaires afin d'assurer la protection des ressources en eau et la conformité réglementaire des installations. Ces travaux s'inscrivent dans une démarche globale de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable sur le territoire.



SOIREE THEATRE : Un spectacle « au chapeau » par la compagnie « LES GAIS LURONS » le samedi 7 mars à 15 h vous sera proposé, rendez-vous à la salle communale de la Mairie de Saint-Basile !!!!!!!!!!!
Attention les places sont limitées à la capacité de la salle et la fermeture des portes se fera 15 minutes avant le début du spectacle .